

**SEANCE CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 mars 2014**

L'an **deux mille quatorze**, le **dix mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2014

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Pnaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux** Adjoints, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Philippe **Laveix** M. Guy **Latorre** M. Claude **Lumeau**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec** M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : Mme Marie-José **Lawther** (pv à Benoit Pnaud), Rémi **Ballarin** M. Gilles **Bussac**, M Serge **Maurin**

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu du 10 février 2014 si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du 10 février 2014 est adopté à seize voix pour.

Madame Sandrine DECHE est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

## ORDRE DU JOUR

Monsieur Pnaud excuse Madame Marie-José Lawther, retenue à Paris pour des raisons professionnelles, pour son absence lors de ce dernier conseil municipal du mandat. Il donne lecture d'un texte de Madame Marie-José Lawther, à destination de l'assemblée :

*« Chers tous,*

*C'est avec un sincère regret que je suis indisponible ce soir pour ce dernier Conseil Municipal. Soyez sûrs qu'il m'était impossible de me joindre à vous, semaine de formation à Paris oblige. C'est bientôt terminé.*

*Je ne sais pas si je dois remercier Yves de m'avoir entraîné dans l'aventure en tant que conseiller municipal, ni remercier Philippe de m'avoir laissé sa place en tant qu'adjoint....mais quelle aventure !!*

*Une aventure au service des administrés avec une découverte parfois incroyable des complexités et méandres administratifs des services de l'état.*

*Une aventure au service d'une collectivité territoriale animée par des agents épatants : chapeau à Louis, Florence, Franck pour leur implication et à l'ensemble des agents pour leur travail.*

*Et puis bien sûr, un clin d'œil tout particulier à Monsieur POUBEAU. Le pari de recruter « un petit jeune » était osé. Aussi bien pour nous que pour lui...il a sans aucun doute un brillant avenir devant lui... le futur nous le dira.*

*Et enfin, quelle aventure humaine avec vous tous, l'équipe des 19 !*

*Je vous adresse mes pensées bien amicales et vous embrasse tous,*

*Marie-José »*

**1 – BUDGETS**

- **Comptes administratifs**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le compte de gestion de Madame la trésorière est conforme, il reflète les comptes administratifs.

Monsieur le Maire soumet donc à l'approbation de l'assemblée les comptes de gestion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à seize pour, les comptes de gestion 2013.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

**Compte administratif principal**

Résultat reporté Opération de l'exercice		53 819.47 €	677 154.28 €		677 154.28 €	53 819.47 €
	1 645 136.12 €	2 405 399.25 €	1 278 313.52 €	1 413 266.57 €	2 923 449.64 €	3 818 665.82 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 645 136.12 €</b>	<b>2 459 218.72 €</b>	<b>1 955 467.80 €</b>	<b>1 413 266.57 €</b>	<b>3 600 603.92 €</b>	<b>3 872 485.29 €</b>
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>- €</b>	<b>814 082.60 €</b>	<b>542 201.23 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>271 881.37 €</b>
Restes à réaliser			178 820.97 €	186 492.59 €	178 820.97 €	186 492.59 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>814 082.60 €</b>	<b>721 022.20 €</b>	<b>186 492.59 €</b>	<b>178 820.97 €</b>	<b>458 373.96 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>814 082.60 €</b>	<b>534 529.61 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>279 552.99 €</b>

**Service de l'Assainissement**

Résultat reporté Opération de l'exercice		22 169.36 €		318 189.37 €	- €	340 358.73 €
	129 744.93 €	119 651.12 €	78 389.05 €	43 108.47 €	208 133.98 €	162 759.59 €
<b>TOTAUX</b>	<b>129 744.93 €</b>	<b>141 820.48 €</b>	<b>78 389.05 €</b>	<b>361 297.84 €</b>	<b>208 133.98 €</b>	<b>503 118.32 €</b>
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>- €</b>	<b>12 075.55 €</b>	<b>- €</b>	<b>282 908.79 €</b>	<b>- €</b>	<b>294 984.34 €</b>
Restes à réaliser			81 050.53 €		81 050.53 €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>12 075.55 €</b>	<b>81 050.53 €</b>	<b>282 908.79 €</b>	<b>81 050.53 €</b>	<b>294 984.34 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>12 075.55 €</b>	<b>- €</b>	<b>282 908.79 €</b>	<b>- €</b>	<b>213 933.81 €</b>

**Régie des Transports**

Résultat reporté Opération de l'exercice			- €	21 507.05 €	- €	21 507.05 €
	39 651.64 €	39 651.64 €	14 778.49 €	14 864.75 €	54 430.13 €	54 516.39 €
<b>TOTAUX</b>	<b>39 651.64 €</b>	<b>39 651.64 €</b>	<b>14 778.49 €</b>	<b>36 371.80 €</b>	<b>54 430.13 €</b>	<b>76 023.44 €</b>
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>21 593.31 €</b>	<b>- €</b>	<b>21 593.31 €</b>
Restes à réaliser					- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>21 593.31 €</b>	<b>- €</b>	<b>21 593.31 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>21 593.31 €</b>	<b>- €</b>	<b>21 593.31 €</b>

**CUMUL du Budget Principal et des Services Annexes**

Résultat reporté Opération de l'exercice	- €	75 988.83 €	677 154.28 €	339 696.42 €	677 154.28 €	415 685.25 €
	1 814 532.69 €	2 564 702.01 €	1 371 481.06 €	1 471 239.79 €	3 186 013.75 €	4 035 941.80 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 814 532.69 €</b>	<b>2 640 690.84 €</b>	<b>2 048 635.34 €</b>	<b>1 810 936.21 €</b>	<b>3 863 168.03 €</b>	<b>4 451 627.05 €</b>

## Séance du 10 mars 2014

<b>Résultat de Clôture</b>	- €	<b>826 158.15 €</b>	<b>237 699.13 €</b>	- €	- €	<b>588 459.02 €</b>
Restes à réaliser	- €	- €	259 871.50 €	186 492.59 €	259 871.50 €	186 492.59 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	- €	<b>826 158.15 €</b>	<b>497 570.63 €</b>	<b>186 492.59 €</b>	<b>259 871.50 €</b>	<b>774 951.61 €</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	- €	<b>826 158.15 €</b>	<b>311 078.04 €</b>	- €	- €	<b>515 080.11 €</b>

Monsieur Florian POUBEAU, Secrétaire Général, présente les résultats de l'exercice 2013 de la commune et des budgets annexes. Monsieur Guy LATORRE, doyen des élus, prend la présidence de l'assemblée alors que Monsieur le Maire se retire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à seize voix, les comptes administratifs 2013 de la commune, de l'assainissement et de la régie des transports.

### AFFECTATION DES RESULTATS

Procédure d'affectation du résultat de fonctionnement : l'excédent de la section de fonctionnement est utilisé pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, fonction des opérations d'investissement réalisées.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	1 645 136.12	2 405 399.25
<b>résultat 2013</b>		<b>760 263.13</b>
Report excédent 2012		53 819.47
<b>Résultat cumulé de fonctionnement 2013</b>		<b>814 082.60</b>
Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	1 278 313.52	1 413 266.87
<b>résultat 2013</b>		134 953.05
Report solde d'exécution 2011	- 677 154.28	
<b>Résultat d'investissement cumulé 2013</b>	<b>- 542 201.23</b>	
restes à réaliser 2013	178 820.97	186 492.59
<b>soldes RAR 2013</b>		<b>7 671.62</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	<b>- 534 529.61</b>	
Affectation du résultat 2012		
Résultat cumulé SF		<b>814 082.60</b>
Besoin de financement SI	<b>- 534 529.61</b>	
Affectation du résultat au 1068 en section d'investissement BP 2014		534 529.61
<b>Excédent reporté au 002 SF</b>		<b>279 552.99</b>
<b>Résultat reporté au 001 SI</b>	<b>- 542 201.23</b>	
Résultat cumulé 2012	<b>- 262 648.24</b>	

Le conseil municipal accepte, à seize voix pour, l'affectation des résultats pour la commune.

### Vote des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des bases d'imposition prévisionnelles des 3 taxes directes locales, notifié pour 2014. Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 550 445 € soit de 3.53 % supérieur à celui de 2013.

## Séance du 10 mars 2014

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir les taux en vigueur, comme chaque année depuis 2008, conformément à l'engagement électoral auprès des Sauveterriens en 2008.

Il rappelle au Conseil Municipal que les deux engagements pris seront tenus : pas de hausse des taux d'imposition, et pas de hausse de la dette consolidée de la commune (Budget Principal + Budgets annexes + CCAS). Tous les projets communaux depuis 2008 se font en respectant ces critères.

TAXES	BASES D'IMPOSITION 2013	Bases prévisionnelles notifiées 2014	variations des bases (n-1)	Taux 2013	produits (n-1)	produit voté par le conseil Municipal	variation du produit
Taxe d'habitation	1 553 039.00	1 580 000.00	1.74	11.12	172 698 €	175 696 €	1.74%
Taxe foncière	1 699 554.00	1 718 000.00	1.08	16.77	285 015 €	288 109 €	1.08%
taxe foncière non bâti	138 586.00	139 900.00	0.95	61.93	85 826 €	86 640 €	2.06%
	3 391 179.00	3 437 900.00			543 539 €	550 445 €	1.28%

Après échange de vue, le conseil municipal, à seize voix, pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes directes et adopte les taux qui suivent pour l'année 2014.

TAXES (%)	2014
Taxe d'habitation	11.12
Taxe foncière bâti	16.77
Taxe foncière non bâti	61.93

### • Budgets

#### Régie des transports

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2013.

Le vote des crédits fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à la somme de 45 106.42 €
- Section d'investissement à la somme de 36 458.06 €

Monsieur le Maire rappelle que le transport scolaire sur la commune est un service offert aux familles donc pris en charge par la commune. En vue du remplacement du bus, une dotation d'amortissements est mise en place chaque année.

Le conseil municipal adopte le budget 2014 de la régie des transports à seize voix pour.

#### Assainissement

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2013.

Le vote des crédits fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à la somme de 167 537.55 €
- Section d'investissement à la somme de 382 301.05 €

Monsieur Puaud signale que l'étude sur la réalisation d'un assainissement collectif sur le village de « Roussillon » est en cours.

Monsieur le Maire rappelle que le budget de l'assainissement dispose de capacités d'investissement qui permettront de financer (sans emprunts) plusieurs réalisations en cours d'étude : notamment la création d'un bassin tampon (bassin d'orage) et la création d'un réseau et d'un système d'assainissement collectif à Roussillon.

Le conseil municipal adopte le budget 2014 de la régie d'assainissement à seize voix pour.

Commune : budget principal

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2013.

Le vote des crédits fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à la somme de 2 681 537.96 €
- Section d'investissement à la somme de 3 105 247.20 €

Le conseil municipal adopte le budget 2014 de la commune à seize voix pour.

Monsieur le Maire souhaite préciser certains éléments concernant les frais de personnel et l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la commune :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait le choix de recruter du personnel qualifié qui effectue directement des travaux importants (travaux en régie) sans intervention d'entreprises extérieures pour certains travaux. Les dépenses de personnel et de matériaux liés aux travaux en régie sont ensuite transférées de la section fonctionnement à la section investissement du budget communal.

Monsieur le Maire indique que la commune participe à l'insertion de personnes éloignées du monde professionnel en proposant des contrats aidés (Contrat Unique d'Insertion) dans différents services municipaux. La commune est aidée par l'Etat pour le financement de ces CUI et les atténuations de charge (recettes) viennent compenser les salaires versés (dépenses).

Monsieur le Maire signale que les dépenses de personnel augmentent également cette année car le gouvernement a souhaité mettre en place une revalorisation de l'indice majoré et de l'avancement des agents titulaires de catégorie C au 1<sup>er</sup> février 2014.

Monsieur le Maire indique enfin, que la commune a fait le choix de mettre en place un régime indemnitaire qui permet d'augmenter quelque peu les salaires des agents municipaux confrontés au gel du point d'indice depuis 2010.

Monsieur le Maire regrette que dans une publication récente, un ancien adjoint aux finances de la commune se livre à commenter l'évolution des dépenses de fonctionnement sans regarder l'évolution des recettes de fonctionnement : notamment les atténuations de charges et la part des dépenses de fonctionnement qui sont basculées à l'investissement. « Donner une information tronquée, c'est mentir », précise Monsieur le Maire.

Monsieur le maire signale enfin que la dette globale de la commune est en baisse cette année alors que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 6 ans et que les investissements programmés sont importants : salle culturelle, école de musique, église Notre-Dame, cabinet médical...

Monsieur le Maire précise : « La dette d'investissement de la commune a baissé en 6 ans de près de 500000€. La dette de fonctionnement a elle été diminuée de 200000€, et la trésorerie constatée aujourd'hui est d'environ 300000€. Si bien que la situation de la commune s'est globalement améliorée de 1 million d'€ et cela sans augmenter les taux d'imposition. »

Monsieur le Maire présente et commente la liste des investissements 2014 :

OPERAT	COMPTE		DESIGNATIONS	MONTANTS	MONTANT	TOTAL PREVISIONS
				TTC	TTC	TTC
				engagés	Propositions COMMISSIONS	
	2031		Frais étude/ diagnostique énergétiques	7 000	8 750	15 750
	2031		Diagnostic accessibilité ERP		8 950	8 950
	2031		Etude faisabilité Cabinet médical communal	5 000		5 000
	2115		moulin des Aynes		20 300	20 300
	2111		Terrain piste cyclable		840	840
	2118		réserve zone humide		7 796	7 796
	2112		Terrain voirie Saint Romain		35 376	35 376
	2115		Immeuble chauvet future bibliothèque		88 000	88 000
	2111		Frais notaires achats		5 000	5 000
						-
			<b>Sous-Total</b>	<b>12 000</b>	<b>175 012</b>	<b>187 012</b>
111	2313	MAI	Solde travaux restructuration mairie	6 441		6 441
111	2313	BAT	Réfection menuiserie presbytère	9 000	7 400	16 400
111	2313	TEC	Garage municipal (trvx +MOE)		150 000	150 000
	2184	MAI	Mobilier salle mairie		3 500	3 500
	2184	MAI	Mobilier Comptoir Bastide		18 000	18 000
	2183	MAI	Logiciel		5 000	5 000
	2183	MAI	Remplacement PC		4 000	4 000
	2184	MAI	Armoire		3 000	3 000
	2188	TEC	Matériel formation 1er secours		3 500	3 500
			Pack Cloueur		1 315	1 315
			Sécateur électrique		860	860
			Perforateur		615	615
			Visseuse		740	740
			Matériel atelier menuiserie		22 000	22 000
					-	-
			Camion benne		21 500	21 500
			Manitou		20 000	20 000
			Protection auditives		1 000	1 000
					-	-
			<b>TOTAL 111</b>	<b>15 441</b>	<b>262 430</b>	<b>277 871</b>
112	2313	POSTE	Immeuble la Poste (MOE +SPS+CT)	5 000		5 000
112	2313	GIT	Toiture Gites		11 000	11 000
112	2313	MED	MOE		27 800	27 800
112	2313	MED	Missions intellectuelles		11 800	11 800
112	2313	MED	Travaux cabinet médical communal		330 000	330 000
112	2313	AYNES	Travaux moulin		25 000	25 000
			<b>TOTAL 112</b>	<b>5 000</b>	<b>-</b>	<b>410 600</b>
113	2032	cim	restructuration cimetière + columbarium(15000)	1 172	15 000	16 172
113	2313	EG1	Travaux Eglise Notre Dame Sauveterre (306648 HT)	50 000	317 978	367 978
113	2313	EG1	MOE Goutal(21466 Ht)		12 600	12 600
113	2313	EG1	SPS (1462 Ht)		1 760	1 760
			<b>Total 113</b>	<b>51 172</b>	<b>332 978</b>	<b>398 510</b>
114	2183	MAT	Informatique Maternelle	5 750	2 250	8 000
	2313	Mat	Bardage (4400) + menuiserie (3400)		8 400	8 400
	2188	Mat	Petit train		4 700	4 700
	2313	élé	Menuiseries (2700)		3 000	3 000
	2313	élé	mobilier classe		5 000	5 000
			<b>Total 114</b>	<b>-</b>	<b>23 350</b>	<b>29 100</b>
115	2313	SDB	Construction salle vocation culturelle et sportive	50 000	755 560	805 560
115	2313	SDB	Missions (CT/SPS)		9 700	9 700
115	2313	SDB	MOE Blazquez/SERC/		27 160	27 160
115	2313	SDB	mobilier salle		15 000	15 000
			<b>Total 115</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>807 420</b>	<b>857 420</b>
			Cages buts		2 000	2 000
			<b>Total 016</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>50 000</b>	<b>2 000</b>
118	21568	VOI/Réseaux	gros travaux bornes à incendie	16 358		16 358
		VOI/Réseaux	Remise à niveau défense incendie (Collège)		35 000	35 000
118	2151	voi	gros travaux voirie rurale 2013	15 000	50 000	65 000
		PAVE	mise en application PAVE		20 000	20 000
118	2152	EP	lumières suppl RPA	8 100		8 100
118	2152	acc	radar pédagogique (4320 ttc) + panneaux signalisation		9 500	9 500
118	2152	acc	panneaux affichage lumineux		25 000	25 000
					-	-
	2152	acc	pieds banc		1 300	1 300
			<b>Total 118</b>	<b>39 458</b>	<b>140 800</b>	<b>180 258</b>
019					-	-
019	2184	ACC	Bois		5 000	5 000
019	2152	acc			-	-
019	2128	pays			-	-
019	2121	ACC	Plantation arbres et arbustes		5 000	5 000
			<b>Total 019</b>	<b>Espaces Verts - Sous Total</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
7227	21318/040		Travaux en régie (mur , écoles, moulin, busage, voirie, gite, Club house... )		65 000	65 000
	21318/040	BAT			-	-
	21318/040	BIB			-	-
					-	-
					-	-
			<b>Sous-Total</b>		<b>65 000</b>	<b>65 000</b>
			<b>INVESTISSEMENTS 2014</b>	<b>123 071</b>	<b>1 818 990</b>	<b>2 417 771</b>

Monsieur le Maire donne lecture des subventions accordées pour la commune pour soutenir et encourager la vie culturelle et sportive sur le territoire communal. Le montant total des subventions pour 2014 est de 42 776 €.

SUBVENTIONS (cpte 6574)	BP2014
Amicale Corps sapeurs pompiers	400
UNC Entre-Deux-Mers(150 € + drapeau 150€)	300
Anciens Combattants (CATM)	150
anciens d'AFN	150
Résistants ANACR	150
Déportés Résistance	15
Médailleurs militaires	30
ARESCJ	266
ASS Entre-deux-voies	400
AS SAUVETERRE (Foot)	5200
Gymnastique Volontaire	0
Piscine (14 juillet - Bal)	500
Volley Club	150
CHAEM	750
Pétanque Dorée	150
Sté Chasse ACCA	500
Truite Sauveterrienne	500
Propriétaires de PUCH	150
CAC (FDV 13000 + confé 500)	13500
CAC - Médiévales	3500
musique en Bastide(fête musique)	2000
Amis de la Bastide (salon livre250 + 500 manif)	750
Organisation Echange Sottrum/olite	1500
Parallèles attitudes Diffusion Ouvre la voix	1500
Prévention Routière	150
Foyer Socio-Educatif Collège Barrière	1000
Voyages scolaires collège : 10 x 100 €	1000
Voyages scolaires autres établissements	200
Prix FOUCHY	3400
Tour des Ecureuils	1350
Lycée de La Réole	300
Section Jeunes Sapeurs Pompiers	300
Association St Léger de France	100
Amicale Sapeurs Pompiers Langon	15
Fondation du Patrimoine	100
Tennis dde Subv except.	750
musique en Bastide(subv except sono)	1500
Servir l'abeille en Gironde	100
<b>Total</b>	<b>42776</b>

Le conseil municipal adopte le budget 2014 de la commune à seize voix pour.

#### *Immeuble de la POSTE*

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Régional nous accordant une aide de 61 104.00 € pour l'aménagement de 4 logements.

#### *FDAEC*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du montant de l'enveloppe accordée au titre de FDAEC pour le canton qui s'élève à 178 808.00 €.

## **2 – VOIRIE**

Monsieur Claude LUMEAU donne lecture du programme de travaux de voirie pour 2014 sur la commune de sauveterre pour un montant de 67 614.75 €. Ce programme comprend les routes : VC 8, VC12-1, VC 15 et VC 28 gérées par l'intercommunalité (CdC du Sauveterrois).

Monsieur TOMADA indique que les travaux (portés par le Conseil Général de la Gironde) vont débiter sur la RD 129 à proximité de la station de compression TIGF.

Monsieur TOMADA donne lecture des voies devant être transférées à la communauté des communes pour en assurer l'entretien.

dénomination	localisation	nouvelle dénomination
Place Victor Hugo	partie roulant du parking collège parents d'élèves	VC 69
CR 36 la Saintongère	de la RD 670 jusqu'au VC 25	VC 70
CR 3 Jean de Pey	de la VC 11 jusqu'à propriété de Merlet Brunet	VC 71
CR 37 Super U	de la RD 670 jusqu'à la VC 15 barrière d'accès bus collège	VC 72
rue du lot la Grande Haie	de la rue François Mitterant face au collège	VC 73
Chemin Perrinat (afr)	de la RD 671 à la propriété de Silvagni Roland	VC 74
Chemin Roudet/Levrault (afr)	fin de la VC 15 levrault au VC 19	VC 75
Chemin Balestard/Coustilley (afr)	du VC 15 coustilley ay VC 12	VC 76
CR 50 rue lucie et Raymond Aubrac	de la rue des Anciens d'AFN et le lot de Candale	VC 77

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, pour le classement en voirie communale de l'ensemble des chemins précités.

## **3 – URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'une commerçante à l'intérieur de la Bastide pour lequel la commune avait engagé le processus de levée d'un emplacement réservé au PLU. La personne nous signale que son projet n'a pas pu aboutir de ce fait la commune met fin au processus de levée de l'emplacement réservé.

## **4 – RESTRUCTURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME**

Monsieur le Maire signale que le dossier déposé auprès du Conseil Général pour la restauration de l'église Notre-dame est désormais complet.

Le 26 mars prochain, la charpente du clocher, construite au sol, sera hissée sur l'église, monsieur le Maire invité l'ensemble du conseil municipal a assisté à cette opération.

## **5 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF « ROUSSILLON »**

Monsieur PUAUD signale que l'étude de l'assainissement collectif du village à Roussillon a débuté. Différentes solutions techniques sont à envisager.

Monsieur PUAUD signale que les phases 3 et 4 du diagnostic du réseau d'assainissement collectif, réalisé par ARTELIA, viennent de s'achever. Un contrôle du réseau a été effectué par « passage camera » et « test à la fumée ». Les eaux usées et de pluies doivent faire l'objet d'un réseau séparatif et être traitées différemment. En effet, une majeure partie du réseau collectif de la commune en réseau unitaire et dans l'attente de la modification du réseau, l'ensemble de toutes les eaux (usées et pluviales) doivent être traité.



Monsieur le Maire regrette que lors de la restauration, sous la précédente mandature, des rues du « petit Bordeaux » et « de la font » les réseaux n'aient pas été séparés. Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas faire les mêmes erreurs que son prédécesseur lors de la restauration des autres rues de la bastide.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la collectivité bénéficie d'une inscription au Programme départemental 2012 pour la réalisation de ce diagnostic sur l'assainissement collectif :

Cette inscription porte sur un montant de subventions de	46 960.00 € HT
La subvention payable en capital aux taux de	30 %
Représente un montant de	14 088.00 € HT

Le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser s'établit de la façon suivante :

- Subvention (Conseil Général de la Gironde)	14 088.00 € HT
- Autres subventions (agence de l'eau)	16 894.00 € HT
- Autofinancement	15 978.00 € HT
- Emprunt	0.00
<b>TOTAL</b>	<b><u>46 960.00 € HT</u></b>

Après échange de vue, le conseil municipal, ayant déjà adopté le projet général de travaux, à seize voix pour :

- Approuve la consistance technique de la tranche retenue au présent programme suivant plans et devis établis par le maître d'œuvre
- sollicite l'attribution de la subvention du Département
- sollicite l'aide de l'Agence de Bassin « Adour Garonne »

## **6 – CABINET MEDICAL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet du cabinet médical communal une consultation a été engagée pour la désignation des bureaux pour les missions intellectuelles afin de déposer le permis de construire.

Etude de sols : 4 offres  
Contrôle technique : 4 offres  
Coordination SPS : 5 offres  
RT 2012 : 4 offres

Monsieur le Maire propose de retenir les bureaux les mieux disants après analyses soient :

Etude de sols : ALIOS pour 2 075 € HT  
Contrôle technique : APAVE pour 4 780 € HT  
Coordination SPS : VERITAS pour 2 240 € HT  
RT 2012 : ENERBAT pour 728€ HT

Après échange de vue, le conseil municipal désigne, à seize voix pour, les bureaux pour les missions intellectuelles ci-dessus.

Monsieur le Maire signale également que le dossier déposé pour ce projet au titre de la DETR est complet et est cours d'instruction.

## **7 – PERSONNEL**

*Régime indemnitaire*

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nécessité de modifier la délibération prise pour les IEMP (indemnité d'exercice de mission des préfetures) et étendre à des grades d'emplois supplémentaires.

Monsieur le Maire propose les cadres d'emplois suivants :

- Filière administrative – Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
  - Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- Filière sportive – éducateur APS principal 1<sup>ère</sup> classe
- Filière technique – adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité est allouée mensuellement à chaque fonctionnaire titulaire eu égard à la responsabilité, une technicité particulière et la charge de travail et le taux moyen retenu pour déterminer les crédits affectés au versement de cette indemnité est 3 et cette disposition sera inscrite au budget et prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Après échange de vue, le conseil municipal, à seize voix pour, accepte les propositions.

#### *Recrutement CUI*

Afin de mettre en place la REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, Monsieur le Maire propose de recruter un agent polyvalent dans le cadre d'un CUI d'une durée de 1 an et pour un service hebdomadaire de 35 heures. Ce contrat pourra être renouvelé. L'aide de l'Etat serait de 70 % du taux horaire du Smic brut à hauteur de 20 heures hebdomadaire.

Cet agent est recruté en qualité d'agent technique polyvalent et est chargé des missions suivantes :

- Aide à l'animation dans le cadre des activités scolaires et périscolaires
- Gestion des manifestations sportives (mise en place, encadrement)
- toutes les missions dans l'intérêt du service

Madame Ghislaine Curoy se retire du vote et des débats.

Après échanges de vues, le Conseil municipal donne son accord, par quinze voix pour, et autorise Monsieur le Maire :

- à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion
- à signer une convention de CUI avec l'Etat
- à signer le dit contrat Unique d'Insertion ainsi que les renouvellements éventuels

### **8 – MANIFESTATIONS SPORTIVES ET FESTIVES**

Monsieur le Maire fait part au conseil des différentes manifestations sportives et festives à venir sur la commune notamment :

Samedi 15 mars - les 33 kms du libournais avec environ 1000 participants

Dimanche 06 avril - les 40 kms de Soussac des randonneurs de l'Entre-Deux-Mers

Samedi 05 avril et dimanche 06 avril – « Notre campagne » salon du développement durable et foire des jeunes agriculteurs

Dimanche 13 avril – Prix « Fouchy »

Samedi 17 mai – Tour des Ecureuils

### **9 – QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciements

Remerciements de la famille à la suite des obsèques de madame Clémence TENEZE.

- Défense incendie Collège R BARRIERE

Monsieur Puaud présente au conseil municipal les deux projets d'implantation d'une cuve enterrée (réserve incendie) préconisée par les étudiants de l'IUT de Bordeaux II pour assurer la défense incendie au sein du collège de Sauveterre. Le conseil municipal donne son accord de principe pour une implantation reste à définir le lieu le plus approprié.

- Carte cantonale

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du décret portant révision de la carte cantonale en Gironde et dénonce les non-conformités (sur la forme et sur le fond) de ce découpage et demande l'autorisation de déposer un recours en annulation contre le décret délimitant les cantons dans le département de la Gironde.

Il précise que la loi prévoit que les chefs lieux de canton perdront leur qualité après les élections de 2015. Pour Sauveterre-de-Guyenne cette qualité permet de recevoir une dotation de solidarité rurale de l'ordre de 51000 € par an. Cela permet à la commune d'assurer la présence des services publics sur le territoire (La Poste, la Trésorerie, Les Passeports, ...), autant de dépenses que la commune assume en tant que « chef lieu de canton ».

Après échange de vue, le conseil municipal autorise, à seize voix pour, à Monsieur le Maire de déposer un recours en annulation devant le Conseil d'Etat.

- Immeuble « Comptoir de la bastide »

Monsieur le Maire rappelle que le « comptoir de la bastide » cesse son activité et comme évoqué lors du précédent conseil municipal sur le devenir de cet immeuble, Monsieur le Maire propose d'acquérir une partie du mobilier (soit les deux grands meubles avec étagères, portes et tiroirs, le comptoir et la petite étagère) pour un montant de 18 000 € et demande l'autorisation d'engager la procédure de vente pour un montant de 150 000 € (132 000 € estimation des domaines + 18 000 € de mobilier) ou de location.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, pour l'achat du mobilier du « comptoir de la bastide » et autorise Monsieur le Maire d'engager la procédure de vente ou de location et de donner mandat de vente et/ou de location à l'Immobilier des Bastides et à la SCP Laveix-Dèche.

- Travaux EDF

Monsieur le Maire signale une coupure d'électricité le vendredi 02 mai sur le secteur de « Bourrassat », et signale également un avis de travaux, dépose de réseau de basse tension au lieu « les Agneras ».

- Commerce

Changement de propriétaire au garage de la porte Saint Romain, Monsieur Guillaume LASSEVILLE prend la suite de Monsieur Bruno GAY.

- Rythmes scolaires

Madame Combefreyroux fait part de l'avancée du dossier pour la mise en place des rythmes scolaires : des questionnaires ont été remis aux parents d'élèves des écoles. Le taux de retour de ce sondage est très positif (notamment pour l'école maternelle). Ces éléments vont permettre à la commune de finaliser les plannings et le type des activités proposées.

- Recensement de la population

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population sur la commune de Sauveterre de Guyenne s'est terminé le 18 février 2014. Le premier bilan fait apparaître : une augmentation des logements recensés (1040 logements en 2014 contre 980 en 2009) ainsi que des logements vacants. Une première estimation sera connue courant du dernier trimestre de l'année 2014.

- Elections

Un petit guide pratique sera distribué avec l'Echo des Cités (Mars-Avril 2014) pour informer les citoyens sur les nouvelles dispositions lors des élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires du 23 mars prochain.

## AGENDA

15 Mars 2014	<b>Quine Asso Etoiles de l'Entre-Deux-Mers</b>
15 mars 2014	<b>Départ des randonneurs des 33km 500 du libournais</b>
02 avril 2014	<b>Théâtre MSA – salle des Fêtes</b>
5 Avril 2014	<b>Quine Pétanque</b>
5-6-7 avril	<b>Salon du développement durable – foire des jeunes agriculteurs</b>
06 avril 2014	<b>Les 40 kms de Soussac – randonneurs de l'entre deux mers</b>
12 Avril 2014	<b>Quine JUDO</b>
13 avril 2014	<b>Prix « Fouchy » - course cycliste</b>
19 Avril 2014	<b>Soirée Ecole de Musique</b>
27 avril 2014	<b>Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide</b>
30 Avril 2014	<b>Collecte de Sang</b>
2 Mai 2014	<b>Théâtre « Un Beau Salaud » Théâtre des Salinières</b>
17 mai 2014	<b>Tour des Ecureuils - course cycliste</b>
14 Juin 2014	<b>19h Fête de la Musique avec repas sur la Place</b>
25 Juin 2014	<b>Collecte de Sang</b>
25,26 et 27 juillet 2014	<b>Fête des Vins</b>
14 septembre 2014	<b>Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide</b>
12 octobre 2014	<b>Salon du livre – les Amis de la Bastide</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.